

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN CHAMPAGNE

MAIRIE de
TILLOY ET BELLAY
51460



TILLOY ET BELLAY, le 30 mars 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Angélique CHASSAING et Marie DAVERDON, MM. Pascal CACHIER
Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Jean Baptiste MICHEL, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Mélissa PARISOT.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h04

Mme Angélique CHASSAING est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

M. le Maire explique que suite à une absence exceptionnelle de la secrétaire de mairie, il ne pourra faire signer le compte-rendu précédent. Il précise que les observations de M. Christophe TESTI ont été prises en compte : observations portant sur l'ajout de ses remerciements à l'ensemble du Conseil suite à sa nomination de 1er adjoint, et au fait qu'il devienne suppléant du Maire à la Communauté de communes.

M. le Maire demande si l'assemblée approuve le compte rendu du conseil municipal précédent.

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité. Il sera donc signé lors du prochain conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion conforme à la comptabilité de la mairie.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur, le Conseil Municipal décide d'approuver les résultats du compte administratif.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire indique au Conseil Municipal les différentes marges de manœuvres et possibilités d'augmentation ou de réduction des taux. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci est compensée par l'État par l'ajout automatique du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15.51% pour la Marne) au taux communal de cette même taxe.

Après avoir considéré ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

Les taux d'imposition pour l'année 2022 seront :

Taxe sur le foncier bâti : 27,69 % (part commune = 12.18 % + part départementale = 15.51%)

Taxe sur le foncier non bâti : 12.77 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022, et propose dans le même temps de voter la subvention aux associations afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

M. le Maire présente donc les travaux proposés pour l'année 2022. Il est envisagé des dépenses d'investissement à hauteur de 57 600 €. Il explique l'articulation financière imaginée par la commission finance afin de rendre ces investissements viables. Un prêt de 20 k€ est envisagé sur un très court terme, notamment pour le financement de la part communale de la future réserve incendie dont le reste à charge communal est d'environ 13 000 €, mais aussi des travaux au cimetière. Ce prêt ne sera bien évidemment effectif, que si l'ensemble des travaux sont menés à bien.

M. Florian LE ROUX pense que la réserve incendie doit être financée par le budget lotissement, et dit que cela a été imaginé ainsi lors du projet du lotissement.

M. le Maire répond que cette citerne va desservir majoritairement la partie ouest du village qui est hors lotissement, et qu'afin de faire participer pour plus de deux tiers du prix la Communauté de communes qui a la compétence incendie, il fallait réaliser le montage financier de cette manière. Pour mémoire le coût global de cette réserve enfouie est d'environ 58 000 €.

Le Conseil valide donc cette proposition de montage financier via un prêt bancaire.

POMPIERS :

M. le Maire informe l'assemblée que l'Amicale des pompiers décide cette année encore de ne pas demander de subvention et remercie néanmoins la commune pour son soutien. Le Président de l'Amicale explique que la distribution des calendriers a été un vif succès et que l'Amicale remercie la population.

M. le Maire remercie le Président de l'Amicale, et souligne cependant que si une subvention exceptionnelle devait être demandée pour une raison bien particulière au cours de l'année, elle serait bien évidemment prise en compte et examinée.

SUBVENTIONS :

M. le Maire explique qu'au fil des ans les demandes de subventions se multiplient, et qu'une petite commune comme Tilloy et Bellay ne peut supporter financièrement de tels soutiens.

M. le Maire fait part de la réflexion menée au sein de la commission finance, à savoir de privilégier les aides aux « incontournables » que sont les associations et les actions en lien direct avec la commune. La commission propose de voter une enveloppe budgétaire qui sera répartie à 90% pour les actions locales dites « incontournables », et 10% partagés par tranches de 50 € par ordre d'arrivée des demandes dûment motivées.

Après discussion, à l'unanimité le Conseil décide de voter la somme de 4300 € pour les aides et subventions.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

Ainsi il est décidé de verser :

CCAS : 1400 € (à ajuster si besoin exceptionnel, comme accueil Ukrainiens par exemple)

LA TILLOTINE : 1500 €

ADMR : 500 €

ONAC : 50 €

Bleuets de France : 50 €

Porte-drapeaux Anciens combattants section de Givry : 50 €

Le solde sera réparti auprès des demandeurs comme évoqué ci-avant.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Le budget présenté par M. le Maire est voté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion annexe conforme à la comptabilité de la mairie.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du budget du lotissement à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur, le Conseil Municipal décide d'approuver les résultats du compte administratif du budget lotissement.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT

M. Christian CARBONI rappelle que ce budget annexe assujéti à la TVA est destiné à la viabilisation des terrains et directement lié à sa création ; Il permet de retracer le cycle d'une activité de production de terrains aménagés destinés à être revendus. M. le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2022, afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

POINT LOTISSEMENT

M. Christian CARBONI rappelle la vente définitive des lots 5 et 7 après obtention du permis de construire et du financement. Le lot 8 dont la promesse de vente a été signée devant notaire était en attente de l'obtention du permis de construire pour conclure la vente. Cela pourra être fait très prochainement, car M. le Maire signale pouvoir signer le permis de construire courant de la semaine.

Les lots 5, 7 et 8 sont donc considérés comme vendus. Une option est mise sur le lot 6.

M. le Maire explique que dès le virement des fonds du 3ème terrain effectué par la notaire, le premier prêt pourra être remboursé.

M. Christian CARBONI rappelle la date du 30 avril prochain pour l'inauguration de la nouvelle rue. Mme la député et Mme la Conseillère départementale ont déjà accepté l'invitation. Le chapiteau est trouvé et les traiteurs sont en cours de consultation.

M. le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI pour faire un point sur diverses commissions.

M. Christophe TESTI commence par faire un **point sur le CCAS** :

Le CCAS a été sollicité pour une aide-ménagère, qui a orienté la demande vers l'ADMR. Le sujet a été traité.

Le CCAS a participé à une réunion provoquée par le Maire avec les associations du village. Le but étant d'harmoniser les manifestations au sein de la commune. Ainsi lors de chaque réflexion de manifestation, les différents acteurs se concerteront pour échanger sur l'activité proposée.

Point syndicat scolaire :

M. Christophe TESTI explique que le vote du budget a été réalisé. Il a été bien différencié l'appel aux communes pour le fonctionnement, et l'appel aux communes pour l'investissement (travaux cantine et périscolaire). Si le montant global de 215 k€ appelé pour le fonctionnement école et périscolaire reste stable, il faut rajouter un peu moins de 18 k€ pour les travaux (un prêt d'investissement est fait sur 20 ans). Soit un appel de 28 000 € pour la commune (augmentation de 7% environ). Ce financement garde le principe enfants scolarisables/enfants scolarisés.

M. Christophe TESTI rappelle justement la différence de coût par enfant dans les 2 cas : 1474 €/enfant scolarisable et 1751 €/enfant scolarisé.

Point aménagement des abords de la mairie/salle des fêtes :

M. Christophe TESTI explique qu'il n'a obtenu pour l'instant qu'un seul devis de bureau d'études.

MM. Florian LE ROUX et Christian CARBONI disent que quoi qu'il en soit le prix est trop onéreux et qu'il faut d'autres devis.

M. Christophe TESTI enchaîne en expliquant qu'il va faire également réactualiser les prix de matériels tels que les jeux et autres. Il présente le dossier soumis pour obtenir les fonds « Leader » ainsi que comme cahier des charges au bureau d'études.

Plusieurs membres du Conseil pensent qu'il faut également solliciter des aménageurs paysager et pas seulement des bureaux d'études. Des noms sont proposés.

M. Christophe TESTI va ainsi contacter : BEREST INGENIERIE, ARTOPIA, JAMART et CREALIA.

M. le Maire rappelle que l'offre de DETR a pris fin en début de mois, et qu'elle peut être prorogée seulement si le projet reste conforme à celui présenté lors de la demande.

M. Florian LE ROUX demande ce qu'il se passe si le projet change.

M. le Maire répond qu'il ne sait pas, et ne peut s'engager sur le fait que les sommes soient versées. Il explique que si le projet change, il faut être prêt tout début janvier pour solliciter de nouvelles aides. Que toutes les études soient faites et les dossiers de subventions préparés.

M. Christophe TESTI souhaite solliciter les organismes de prêt pour connaître le capital envisageable à investir de manière raisonnable. Il évoque un prêt de 80 k€.

M. Christian CARBONI rappelle que les 30 000 € de « fonds Leader » doivent entrer dans le calcul de l'investissement, car il faut les avancer. Il dit qu'il faut chiffrer le projet avant d'imaginer quoi que ce soit.

Mme Angélique CHASSAING acquiesce et explique qu'il faut parfois attendre plusieurs années avant de toucher les fonds.

M. Florian LE ROUX dit qu'il faut que le dossier avance plus vite.

POINTS DIVERS

M. le Maire rappelle les dates de l'élection présidentielle et fait circuler les tableaux pour le planning de tenue des bureaux. Il explique que le bureau sera doté de masques, visières, gel, mais aussi d'autotests.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Personne ne prenant la parole, M. le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h45
